

### 3.2. Permettre l'engagement politique pour la profession

Description
<p>Le travail social professionnel est soumis à des principes éthiques, qui sont exposés dans le Code de déontologie du travail social en Suisse. Cela comporte la possibilité, en tant que professionnel·le, de s'engager non seulement au niveau individuel, mais aussi au niveau structurel et politique pour la libération et l'habilitation des bénéficiaires. Les professionnel·le·s devraient pouvoir accomplir ce devoir non pas pendant leur temps libre, mais dans le cadre de leurs horaires de travail. En tant que responsable, j'ai la possibilité de mettre du temps à la disposition de mes collaborateur·rice·s à consacrer à la politique (en lien avec le travail), voire de l'imposer. L'aménagement peut se faire soit en prévoyant un nombre d'heures fixes par semaine, soit en comptabilisant entièrement ou en partie le temps consacré à l'association professionnelle ou à une autre association spécialisée comme temps de travail. L'échange régulier au sein de l'équipe sur cet engagement peut aussi avoir un effet multiplicateur. Michael Herzka (2013) estime que permettre et encourager activement la participation à différentes discussions professionnelles et politiques est un devoir central des responsables (p. 125). L'engagement politique pour la profession ne doit pas être considéré comme un danger par les employeur·se·s, mais comme un potentiel. Il peut favoriser la puissance d'action des professionnel·le·s et contribuer à donner un sens à l'action.</p>
Conditions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir des ressources en temps</li> <li>• Permettre l'adhésion à l'association professionnelle/une association spécialisée/un syndicat</li> <li>• Approuver les différents intérêts/possibilités des collaborateur·rice·s</li> </ul>
Potentiels effets positifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'exécution de la 3<sup>e</sup> mission est simplifiée pour les collaborateur·rice·s</li> <li>• L'approche critique des collaborateur·rice·s est renforcée</li> <li>• Les collaborateur·rice·s s'engagent davantage pour les intérêts du travail social</li> <li>• Le pouvoir de l'organisation est renforcé</li> </ul>
Potentielles difficultés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les professionnel·le·s doivent reconnaître leur obligation envers la 3<sup>e</sup> mission et la considérer comme partie intégrante de leur action professionnelle.</li> <li>• Aucune compréhension de la part des supérieur·e·s hiérarchiques et organes responsables</li> <li>• Le fait de se confronter à des thèmes politiques peut mener à formuler des critiques envers sa propre institution. Cette ambivalence doit être autorisée.</li> </ul>
Liens
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Devenir membre d'AvenirSocial</a></li> </ul>